



Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques
- Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants

Le PAEJ vous accueille à Elven, le lundi de 16h à 18h, sur rendez-vous, dans la Maison des Jeunes, 1 rue de la Passion.

D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ, Questembert.

Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ : 06 48 60 62 40 - contact@paej-paysdevannes.fr.

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.



PANNEAU DES LIEUX-DITS DE TREDION

La mairie vous informe que suite à un défaut de fabrication les panneaux de l'ensemble des lieux-dits de Trédion seront très prochainement remplacés.



Des actions intercommunales à destination des enfants et des jeunes Trédionnais sont organisées pendant les vacances de printemps (voir site internet de la mairie). A ne pas manquer pour les 10-14 ans qui souhaitent partir en camp intercommunal du 10 au 14 juillet : une journée prépa camp + cardio fun /torball / jeux le jeudi 13 avril à Elven (inscription auprès d'Elven Sports Loisirs).

1 rue de la passion- 56250 ELVEN - 06 69 70 56 56
asso.interco.pays.elven@gmail.com

NE JETONS PLUS DE DÉCHETS DANS NOS RÉSEAUX D'EAUX USÉES...

Adoptons les bons gestes afin d'éviter :

- l'inondation dans notre maison,
- l'intervention de débouchage de nos canalisations
- de causer un danger pour le personnel d'exploitation,
- de dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement,
- de créer une menace pour l'environnement



PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES !

Jetées dans les wc, les lingettes, comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage des eaux usées et les stations d'épuration : elles

bouchent les canalisations et les pompes de relèvement,

- l'eau usée n'est plus relevée et ne peut plus s'écouler dans les collecteurs d'assainissement,
- le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations.

Elles remontent alors dans les maisons ou elles s'écoulent par les tampons dans le milieu naturel, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables.

Les lingettes envahissent nos stations d'épuration.

Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle !

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

LOCATION LOCAL RUE DU CHATEAU-MME BOUGUE INFIRMIERE LIBERALE

Madame BOUGUE, infirmière libérale, souhaite louer le local de l'ancienne agence postale communale rue du château d'une superficie d'environ 30m² pour l'exercice de ses missions sur la commune..

Il est proposé de fixer le montant mensuel de location du local à 180 € les 2 premières années, puis 250 € les années suivantes. L'ensemble des charges liées à la location de ce bâtiment sera à la charge du locataire et la taxe foncière sera proratisée à la surface correspondante. Un bail professionnel sera établi par l'office notarial d'Elven et la commune de TREDION.

ECLAIRAGE PUBLIC-HORLOGE ASTRONOMIQUE

Remplacement de 4 horloges relatives à l'éclairage public.

Coût prévisionnel : Horloge astronomique :

Montant prévisionnel des travaux HT : 1200 €

(montant qui prend en compte les aléas et les révisions de prix)

Montant prévisionnel des travaux TTC : 1440 €

Participation du SDEM : 360 €

Participation Commune HT : 840 €

Participation Commune TTC : 1080 €

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT-ECOLE PUBLIQUE PLUMELEC

La commune de PLUMELEC sollicite la commune de TREDION pour une participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de PLUMELEC puisque 2 élèves de maternelle domiciliés sur la commune de TREDION sont scolarisés à l'école publique de PLUMELEC pour l'année scolaire 2016/2017.

Coût des dépenses de fonctionnement par élève de classe de maternelle (fractionné en 2 participations) : 269.96€ pour la période de septembre à décembre 2016. Soit un total de 539.92€ (269.96 €*2 élèves). La seconde participation aura lieu en juillet.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE-ZONAGE EAUX PLUVIALES

La MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) par décision du 15 décembre 2016, demande à la commune de réaliser une évaluation environnementale sur le zonage des eaux pluviales.

Le bureau d'études DM EAU situé à JANZE pour un montant de 3800€ HT, soit 4560 € TTC est retenue pour effectuer la mission.



CALENDRIER

14 avril	Conférence « Les Forges de Trédion » 18 h. Salle Multi-activités
Lun 1er mai	Tournoi de foot Stade Victor Tual
Du 18 avril au 09 mai	Expo de peintures-Mme Kessler-Médiathèque
Lun 08 mai	Commémoration-Salle Multi-activités
Sam-20 mai	Concours de boules
Sam 20 mai	APEL-Collecte de papiers 10h à 12h- Près du cimetière
Dim-21 mai	Trail Trédionnais-Salle des sports
Jeu-25 mai	Assemblée Générale du Foot-Salle du foot
Sam-27 mai	Tournoi de Badminton- Salle des sports
Lun-05 juin	Courses Cyclistes - Fête de la Pentecôte
Dim-11 juin	Vide grenier Anmons Trédion-Salle des sports
Sam-17 juin	Repas Amicale des Retraités Ouvert à tous
Dim-18 juin	Commémoration
Sam-24 juin	Kermesse de l'école St Martin
Sam-24 juin	Concours de boules
Jeu-14 juillet	Cérémonie de Kerlanvaux-Salle Multi-activités
Sam-22 juillet	Concours de boules (régional)
Sam-29 juillet	Pardon de St Nicolas



LES COMPETENCES DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE

Depuis le 1er janvier 2017, Vannes agglo, la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy et Loc'h Communauté ont fusionné pour former une seule intercommunalité : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Cette nouvelle communauté d'agglomération gère, pour le compte de ses 34 communes, un certain nombre de services à la population mais porte aussi son regard vers un développement harmonieux du territoire. Ainsi, le socle de compétences obligatoires existant avant la fusion est exercé sur l'ensemble de la nouvelle agglomération. Cela concerne : **l'économie, le tourisme, l'aménagement du territoire, le logement, la mobilité, la politique de la ville et les déchets**. Les autres compétences sont quant à elles appliquées territorialement, c'est-à-dire en fonction de l'intercommunalité d'origine, jusqu'en 2018 pour les compétences optionnelles et 2019 pour celles facultatives. Ce laps de temps permettra de définir le projet de territoire de la future communauté et les orientations stratégiques dans chaque domaine d'intervention.

À noter : Renforcement de la compétence développement économique, au 1er janvier 2017, les zones d'activités deviennent communautaires (Loi NOTRe).

Nouvelles compétences obligatoires avec délais de mise en œuvre étalés d'ici 2020 :

À compter du 01/01/2018 : gestion des milieux aquatiques.

À compter du 01/01/2020 : Assainissement et eau.

Plus d'informations sur les compétences de l'agglomération sur : golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



SECURITE ROUTIERE : Le port du casque est devenu obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

En application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Le décret, paru au JO du 22 décembre 2016, entre en application à partir du 22 mars 2017.

Le décret n° 2016-1800 paru, le 22 décembre 2016, au Journal officiel a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement.. Cette mesure vise à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo que comme passagers.

Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 euros), précise le ministère.



Mme Aurélie Bougue s'est installée en tant qu'infirmière libérale sur la commune . Le cabinet est situé 8 rue du château (à côté de l'école Saint Martin). Pour tous vos soins à domicile, ou au cabinet **sur rendez vous** : prise de sang, pansements, chimiothérapies, maintien à domicile, soins d'hygiène, injections, perfusions...Vous pouvez la contacter tous les jours au **02 97 42 12 72**.



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Vendredi 05 mai

Vannes Agglo organise ce ramassage à domicile pour les encombrants de type : Gros électroménager
Meubles démontés
Sommiers, matelas

Uniquement et dans la limite de 1m3 pour les personnes ayant des moyens de locomotion limités. **S'inscrire obligatoirement au 02.97.68.33.81.**



PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE EN MAIRIE

Mme PHILIPPE reçoit à la mairie les mardis après-

midis suivants, **uniquement sur**

rendez-vous (Contact :

02.97.69.52.00) :

18 avril, 02 mai, 16 mai, 30 mai, 13 juin et le 27 juin .



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe,

Le jeudi 11 mai et

le jeudi 29 juin 2017

de 9h15 à 11h15.

Renseignements : 02 97 53 04 31



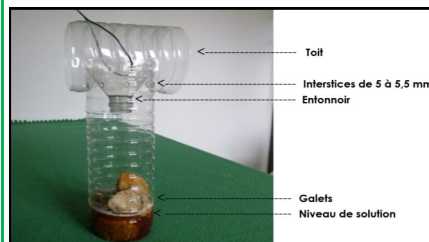
Prochains ateliers sur la commune – Salle Multi-activités - Place St Christophe :

Jeudi 13 avril 2017

de 9 h 30 à 11 h 30

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le piégeage des fondatrices ou futures reines débute en avril



Exemple d'appât :

- 2/3 bière + 1/3 de sirop de fruit rouge (cassis, framboise, ...)
- Le « panaché » semble également bien fonctionner.

Il est recommandé de placer les pièges préférentiellement à proximité :

- des emplacements des anciens nids non détruits de l'année précédente
- des composteurs ménagers
- des arbres à fleurs tôt dans la saison
- du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur.

La procédure à suivre si le nid est installé :

Prenez contact avec le référent de votre commune (contact en mairie). Une visite du ou des lieux de nidification par le référent communal est réalisée pour confirmer la présence du frelon asiatique. Il vous revient ensuite de prendre contact avec les désinsecteurs de votre choix pour tout devis et intervention.

Les désinsecteurs proches de Trédion sont : **LE CLERE** Laurent à Elven 06.67.01.42.64, **JEZO** Nicolas à Plaudren 06.62.59.57.63 et **GILET** Charles à Sulniac 06.46.70.12.12. Retrouvez la liste complète sur **www.fredon-bretagne.com**.



FORMATION A LA LUTTE CONTRE LES TAUPES

La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise des formations pour pouvoir lutter chez soi de manière autonome.

Durée : Une demi-journée

Public : Tout public (jeunes et aînés, particuliers et professionnels)

Coût : Gratuit pour les habitants des communes signataires de la convention Multi-Services.

Quand : Plusieurs journées seront organisées au printemps et à l'automne 2017 en fonction des inscriptions.

Inscription et renseignements en mairie : **02.97.67.11.33**



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 01 décembre 2016 la mairie de Trédion ne traite plus ces dossiers.

Vous devrez vous rendre dans l'une des 28 communes déjà équipées. En ce qui concerne Trédion, les mairies les plus proches sont : Questembert, Ploërmel, Saint-Avé, Vannes. L'accueil se fera sur rendez-vous (environ 20 minutes par personne). Nous attirons votre attention sur le délai pour obtenir un rendez-vous.

Pour exemple, en ce qui concerne la mairie de Saint-Avé, comptez au moins **6 semaines** pour les jours les plus demandés (mercredi et samedi) et autant pour le délai d'obtention de la carte. **Attention, un voyage d'agrément n'est pas considéré comme urgent et ne bénéficiera pas de traitement spécial.**

Une pré-inscription est possible et vous fera gagner du temps sur le site ants.gouv.fr . **Restez vigilant sur la date de validité de votre Carte nationale.**

VOUS AVEZ BESOIN D'EUX ... ILS ONT BESOIN DE VOUS



La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 611 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, et plus particulièrement celui de votre commune, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan et la Mairie de Trédion vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires d'Elven.

Cette activité ne s'inscrit pas dans le strict cadre du bénévolat. En effet, en tant que sapeur-pompier volontaire, vous bénéficierez d'indemnités horaires tant pendant vos temps de formation que sur celui passé sur les lieux des interventions. A noter que ces indemnités ne sont pas imposables, et n'entrent donc pas dans le calcul de vos revenus.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme, peut assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes.

Dans cet objectif, le centre de secours d'Elven recherche des personnes susceptibles de rejoindre son effectif afin de le renforcer et permettre la pérennité de ces missions.

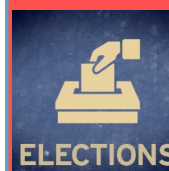
N'hésitez pas à contacter le chef de centre d'Elven pour plus de renseignements au 02.97.53.37.03. Le site Internet du SDIS 56 vous donnera également une vision du monde et de l'organisation des secours dans le Morbihan.

« Un engagement important, au service des autres ».

Après de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours : **www.sdis56.fr**

SDIS 56 – 40 rue Jean JAURES – PIBS – CP 62 – 56038 – Vannes Cedex

Service du développement du volontariat : Chantal CASSAGNE au 02 97 54 56 25 .Mail : cchassagne@sdis56.fr



ELECTIONS

Dates des prochaines élections : L'élection présidentielle : **les dimanches 23 avril et 7 mai 2017**

Les élections législatives : **les dimanches 11 et 18 juin 2017**

Les bureaux seront ouverts de 8 h à 19 h (élections présidentielles)

RAPPEL : pour être admis à voter, nous vous rappelons que vous devez présenter obligatoirement une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité, permis de conduire ou de chasser, carte vitale avec photo...). Pensez à vérifier vos titres d'identité.

Votre nouvelle carte d'électeur vous a été distribuée par la Poste courant mars. Dans le cas contraire, prenez contact avec la mairie au 02.97.67.11.33

Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du vote, vous pouvez désigner un autre électeur de la commune pour voter à votre place par procuration. Elle est établie soit au Tribunal d'Instance, au commissariat de police ou à la Brigade de Gendarmerie du domicile ou du lieu de travail. Le formulaire de procuration est également accessible sur **www.service-public.fr**.

ETAT CIVIL

Du 1er janvier au 31 mars 2017

NAISSANCES

Martin LELEU

Jonnas REINHARD

Anna CARADEC

DECES

Christianne LOISEL veuve DRÉVO

Aline LE BRETON veuve LE PELTIER

Marie MORVAN veuve BROUXEL

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE JANVIER A MARS 2017

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
TALET Jean-François	Kerlan	Extension d'habitation
FORTIER Emmanuel	Penhara	Réhabilitation et extension d'habitation
GAEC BOUEDO	Kerdossan	Hangar
FILIOR Gilbert	Rue de la Libération	Construction d'un garage
FIEVET Nicolas / LE GENDRE Charlotte	Impasse de Blénan	Construction d'une maison d'habitation

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DE JANVIER A MARS 2017

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
ENEDIS	La ville aux Houx	Transformateur électrique
DREVO Joël	Les Bruyères	Isolation par l'extérieur (ITE)
LE MOUEL François	Impasse de Blénan	Division foncière
ARCHAMBAUD Guillaume	Rue de la Libération	Modification de façades
EVANNO Philippe	La Grand'Mare	Modification de façades
ELSWOOD Rodney	Rue du Rodouer	Clôture
PAINDAVOINE Jean Luc	Rue du Rodouer	Clôture
LUBERT Steven	Les Bruyères	Clôture